



Dossier

De l'intégration juridique à l'unité africaine : le rôle de l'OHADA



L'actualité du trimestre

Colloque international de Bujumbura

Le Burundi franchit un cap vers l'adhésion à l'OHADA

Session spéciale des Ministres
des Finances de l'OHADA
de nouvelles mesures et orien-
tations pour le financement de
l'Organisation

7

L'OHADA marque de son em-
preinte la 10^e édition du Salon
International de l'Entreprise,
de la PME et du Partenariat
(PROMOTE 2026)

14

Le Bâtonnier de l'Ordre
des Avocats au Barreau
du Cameroun reçu par le
Secrétaire Permanent de
l'OHADA

19

SOMMAIRE

2

L'ACTUALITÉ DU TRIMESTRE

Restructuration du dispositif règlementaire de fonctionnement des institutions de l'OHADA une nouvelle étape franchie **6**

Gouvernance financière de l'OHADA Experts et Ministres des Finances des États membres se réunissent à Lomé **6**

L'OHADA participe au 14e Forum sur l'e-Apostille au Maroc Réforme de l'AUPSRVE l'OHADA sensibilise les Magistrats du siège à Yaoundé **8**

Lomé accueille la 4e édition du FIPROD cap sur Brazzaville pour 2028 **10**

JURISCOPE en visite à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage **11**

ERSUMA x CAMEC-BENIN un partenariat stratégique au service d'une justice OHADA plus performante **12**

Recouvrement des créances sur l'État et les entreprises publiques l'OHADA renforce les capacités des professionnels du droit et du chiffre **15**

ÉCHOS COOPÉRATION

Processus d'adhésion du Burundi à l'OHADA le Secrétaire Permanent de l'OHADA en tête-à-tête avec le Ministre de la Justice **16**

Diplomatie judiciaire le Secrétaire Permanent de l'OHADA et le Président de la CCJA reçus par le Président de la Cour Suprême du Burundi **17**

Coopération internationale le Secrétaire Permanent de l'OHADA reçu par le Ministre de la Justice du Maroc **18**

Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun reçu par le Secrétaire Permanent de l'OHADA **19**

Accord de Partenariat une nouvelle étape dans la coopération entre l'OHADA et le Barreau du Cameroun **20**

IFAC CONNECT AFRICA 2026 l'OHADA prend part aux travaux et renforce la coopération internationale pour une information financière de qualité **21**

La CCJA renforce le dialogue institutionnel avec la Cour de cassation de Côte d'Ivoire **22**

GRAND ENTRETIEN

Pr Mayatta Ndiaye MBAYE, Secrétaire Permanent de l'OHADA **25**

LE CHIFFRE DU TRIMESTRE

17 États Membres, un même droit des affaires **25**

DÉCOUVERTE

Retrouvez le meilleur de la documentation en droit des affaires au Centre de documentation de l'OHADA à Yaoundé **28**

Bulletins ERSUMA de Pratique professionnelle 3 nouvelles parutions disponibles **29**

À L'HORIZON

Agenda de l'OHADA **29**



Directeur de publication :
Pr Mayatta Ndiaye MBAYE

Conseil éditorial :
Dr Alexis NDZUENKEU, Dr
Bob LIASSIDJI, Glwadys
BION

Rédacteur en Chef :
Lucy AGWESE

Rédaction :
Pierre LOHOURE , YAO OUAT-
TARA, Dr Ghislain OLORY
TOGBE, Glwadys BION

Relecture :
Dr Bob LIASSIDJI, Dr Alexis
NDZUENKEU

Traduction :
Équipe de Traduction OHADA

Photographie :
Harold NNENGUE, Lucy
AGWESE

Production :
Direction des Affaires Juri-
diques, de la Documentation et
de la Communication (DAJDC)

Maquette et Infographie:
Graphicisme

Distribution :
Courrier OHADA

www.ohada.org

ÉDITORIAL

Ce bulletin se veut un espace de partage et de proximité. Il donnera la parole aux Institutions de l'Organisation, aux États parties, aux praticiens du droit et aux acteurs économiques.



Pr Mayatta Ndiaye MBAYE, Secrétaire Permanent de l'OHADA

Le premier numéro d'un bulletin d'information marque toujours un moment particulier : celui d'une intention qui prend forme et d'un rendez-vous que l'on souhaite durable. En choisissant de doter l'OHADA d'une publication trimestrielle, nous faisons le pari d'une Organisation qui communique davantage, qui écoute mieux et qui rend compte régulièrement de son action auprès de celles et ceux qui en sont les premiers destinataires. Depuis sa création, l'OHADA poursuit une ambition simple dans son énoncé et exigeante dans sa réalisation : offrir à ses États membres un droit des affaires harmonisé, moderne et prévisible, au service de la sécurité juridique et judiciaire,

contribuant ainsi à l'attractivité économique de l'espace communautaire. Cette ambition se cultive au rythme des transformations que connaissent nos économies, des attentes des opérateurs et des évolutions du monde.

Les initiatives engagées, les partenariats consolidés ainsi que les actions de renforcement des capacités menées au cours du premier semestre 2026, témoignent de la volonté constante de l'Organisation, de répondre aux attentes des États Parties et des acteurs économiques. Elles traduisent une certitude : un droit mieux connu est un droit mieux compris, et un droit mieux compris est un droit mieux appliqué. Cette conviction guide notre démarche et trouve

toute son expression dans cette nouvelle publication : l'Écho de l'OHADA.

Ce bulletin se veut un espace de partage et de proximité. Il donnera la parole aux Institutions de l'Organisation, aux États parties, aux praticiens du droit et aux acteurs économiques. Il rendra compte des chantiers en cours, éclairera sur les réformes et valorisera les initiatives qui font vivre le droit uniforme sur le terrain.

Je vous souhaite une excellente lecture et forme le vœu que cette publication devienne, au fil des trimestres, un compagnon utile et attendu de la communauté OHADA, et de tous ceux qui portent un intérêt à l'intégration juridique et au développement économique de l'Afrique.

De l'intégration juridique à l'unité africaine : le rôle de l'OHADA

■ Depuis plusieurs décennies, l'Afrique s'est lancé un défi majeur : bâtir un continent intégré, stable et résolument compétitif. Si cette ambition se dessine à travers diverses initiatives régionales, c'est sur le terrain du droit que se joue l'une des avancées les plus concrètes.



Depuis sa création par le Traité de Port-Louis le 17 octobre 1993, l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) s'impose comme l'un des architectes majeurs de cette intégration continentale.

Un seul droit pour 350 millions de consommateurs

La situation de départ était pourtant complexe. Comment attirer l'investissement et fluidifier les échanges commerciaux dans un espace morcelé par des législations différentes d'un État à l'autre ?

L'OHADA a choisi d'y répondre

par l'uniformisation du droit des affaires tel que défini par l'article 2 de son Traité constitutif. Aujourd'hui, ce pari rassemble 17 États d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et de l'océan Indien, unis par une vision pragmatique : **il ne peut y avoir de marché commun durable sans une confiance mutuelle solide, et cette confiance se construit d'abord par la loi.** En substituant un droit uniforme aux législations nationales, l'Organisation a réussi à transformer un puzzle de 17 marchés isolés en un vaste espace économique de plus de 350 millions d'habitants.

Les Actes uniformes : un levier de facilitation des échanges en Afrique

Textes simples, modernes, accessibles et directement applicables sur le terrain, les Actes uniformes de l'OHADA sécurisent le quotidien des affaires. Du droit commercial à la vie des sociétés, en passant par le financement de l'entreprise, les mécanismes de recouvrement des créances, les procédures collectives, l'arbitrage ou la comptabilité, chaque aspect de l'activité économique dispose désormais d'une boussole. En éliminant le flou juridique, cette harmonisation offre un triple avantage : elle facilite les

transactions transfrontalières, désamorce les risques de litiges et offre aux entrepreneurs un environnement prévisible. C'est tout le climat des affaires qui s'en trouve amélioré et oxygéné, rendant l'espace régional nettement plus attractif pour les investisseurs locaux et internationaux.

La sécurité judiciaire au service des investissements en Afrique

Au-delà de la production des textes uniformes qui encadrent la vie des affaires, l'OHADA travaille pour s'assurer qu'ils sont convenablement appliqués. C'est ici qu'intervient la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) et son centre international d'arbitrage. En centralisant le contentieux des affaires en cassation, la CCJA prévient le risque d'interprétations nationales divergentes. Son centre international d'arbitrage offre aux opérateurs économiques un espace idéal de liberté et de neutralité pour régler leurs différends.

Pour les investisseurs, cette juridiction supranationale est un gage de neutralité et de crédibilité. Elle incarne une avancée

historique vers une gouvernance juridique africaine souveraine, moderne et protectrice des investissements.

Former pour promouvoir l'intégration

Pour s'assurer que cet arsenal juridique devienne une culture partagée, l'OHADA a fait du renforcement des capacités son cheval de bataille depuis des décennies.

À travers l'ERSUMA, son École de droit des affaires, l'Organisation accomplit un travail capital. Chaque année, des centaines de professionnels du droit et du chiffre (Magistrats, auxiliaires de justice, fiscalistes, juristes d'entreprises, comptables...) se forment au sein de cette institution. L'ERSUMA est l'incubateur d'une véritable communauté juridique africaine à travers ses actions de formation, de renforcement des capacités des praticiens du continent et, de recherche en droit des affaires.

Le droit uniforme comme destin commun

À l'heure où les mutations géopolitiques et la compétition économique mondiale

imposent des réponses collectives, l'OHADA démontre qu'une Afrique unie n'est plus une utopie, mais une réalité en marche depuis de 33 ans dans le domaine du droit des affaires.

L'organisation s'affirme dès lors comme un pilier stratégique pour l'unité et le développement du continent africain. Ses acquis constituent un atout décisif pour le déploiement de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Cette ambition, clairement exprimée dans le préambule du Traité constitutif, a aujourd'hui une résonance particulière : en vue de « créer un nouveau pôle de développement en Afrique », l'OHADA accompagne quotidiennement ses États membres à poursuivre leur intégration économique dans un cadre africain plus large », forts de leur engagement en faveur de l'institution d'une communauté économique africaine et de leur détermination à accomplir de nouveaux progrès sur la voie de l'unité africaine.



Restructuration du dispositif règlementaire de fonctionnement des institutions de l'OHADA une nouvelle étape franchie



■ Du 20 au 25 avril 2026, la ville de Douala (Cameroun) a accueilli un atelier de relecture du Règlement financier et du Manuel des procédures administratives, financières et comptables de l'OHADA.

Sous la présidence effective du Secrétaire Permanent de l'OHADA, le Pr Mayatta Ndiaye MBAYE, les délégations du Secrétariat Permanent, de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage et de l'ERSUMA ont examiné et amendé ces outils de gouvernance indispensables au bon fonctionnement des institutions de l'Organisation.

Les travaux ont ainsi permis de mettre à jour le Règlement financier de l'OHADA, mais aussi d'actualiser les dénominations des postes aussi bien que les attributions fonctionnelles, et de moderniser les procédures. Les travaux de Douala ouvrent la voie à l'adoption prochaine de nouveaux outils de gouvernance par les instances compétentes de l'OHADA.

Gouvernance financière de l'OHADA: experts et Ministres des Finances des États membres se réunissent à Lomé

■ L'hôtel Sarakawa de Lomé au Togo a abrité, du 4 au 6 mai 2026, la réunion du Comité des Experts, préparatoire à la session spéciale des Ministres des Finances des États membres de l'OHADA.



Pr Mayatta Ndiaye MBAYE, Secrétaire Permanent de l'OHADA

La cérémonie d'ouverture s'est tenue sous la présidence de Madame Akou Mawussé Afefa ADETOUTOU AFFIDEGNIGBAN, Directrice de Cabinet du Ministre de l'Économie et des Finances du Togo, représentant le Ministre, en présence du Secrétaire Perma-

ment de l'OHADA, le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE, et de Monsieur Jérôme KOMI ADJESSOM, Président de la Commission Nationale OHADA du Togo et Président du Comité des Experts. Cette rencontre de haut niveau s'inscrit dans une dynamique de renforcement du financement et du pilotage des ressources de l'Organisation,

en réponse aux exigences accrues d'efficacité et de performance institutionnelle. Les travaux du comité des Experts ont porté sur la situation financière de l'OHADA, l'actualisation de la clé de répartition des contributions des États membres ainsi que sur l'examen des résultats de l'étude relative au financement de l'Organisation.

À l'issue des trois jours d'échanges, les Experts, appuyés par les représentants des États en charge des questions budgétaires et de la comptabilité publique, ont formulé des recommandations pour éclairer les délibérations des Ministres des Finances dont la réunion s'ouvre le 8 mai 2026.



M. Jérôme KOMI ADJESSOM
Président de la CNO-Togo



Mme Akou Mawussé Afefa ADETOUTOU AFFIDEGNIGBAN,
Directrice de Cabinet du Ministre de l'Économie et des Finances-Togo

Session spéciale des Ministres des Finances de l'OHADA: de nouvelles mesures et orientations pour le financement de l'Organisation

Réunis à Lomé ce vendredi 8 mai 2026, les Ministres des Finances des États membres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)

ont tenu une session spéciale consacrée à la gouvernance financière et à la soutenabilité financière de l'Organisation. La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution du Secrétaire Permanent de l'OHADA, le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE, suivie du discours d'ouverture de Son Excellence Essowè Georges BARCOLA, Ministre des Finances et du Budget de la République togolaise, Co-président en exercice du Conseil des Ministres de l'OHADA. Lors de cette rencontre, les échanges ont porté sur l'examen approfondi de la situation financière de l'OHADA. À l'issue





Pr Mayatta Ndiaye MBAYE
Secrétaire Permanent de l'OHADA



M. Jérôme KOMI ADJESSOM
Président de la CNO-Togo



Georges ESSOWE Barcola
Ministre des Finances et du Budget du Togo

des travaux, les Ministres ont adopté une résolution contenant plusieurs mesures correctives et orientations stratégiques destinées à consolider durablement le financement de l'OHADA et

optimiser la gouvernance de ses ressources. Par cette mobilisation collective, les États membres réaffirment leur engagement commun en faveur du renforcement institu-

tionnel de l'OHADA, de la préservation de ses acquis et de la consolidation de son rôle moteur dans l'intégration juridique et le développement économique de l'Afrique.

L'OHADA participe au 14^e Forum sur l'e-Apostille au Maroc



Les 12 et 13 mai 2026, s'est tenu à Marrakech (Maroc) le 14^e Forum international sur l'apostille électronique organisé par la Conférence de La Haye pour le droit international privé (HCCH), le Bureau régional de la HCCH pour l'Afrique et

le monde arabe, et le ministère de la Justice du Royaume du Maroc.

Une plateforme d'échanges sur la modernisation des services juridiques et administratifs

Sous la présidence du Ministre de la Justice, M. Abdelatif OUAHBI, et en présence du Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE, Secrétaire Permanent de l'OHADA, le Forum a permis, sur la base d'un large partage d'expériences impliquant tous

les continents, de dresser l'état des lieux de l'adoption et de l'usage de l'e-apostille (apostille électronique), d'apprécier son impact positif sur la circulation des actes publics, d'évaluer sa portée sur l'environnement des affaires ainsi que la mobilité des personnes, des biens et des capitaux, et de mutualiser des pistes et outils pour renforcer le déploiement de l'e-apostille. Pionnier sur le continent africain, ce forum a également été l'occasion de constater la faiblesse de l'appropriation de la Convention de 1961 par les pays africains, dans un contexte marqué par la recrudescence des besoins des entreprises et des populations.

La Convention Apostille : un instrument de simplification des procédures

Pour rappel, la Convention du 5 octobre 1961 supprimait l'exigence traditionnelle et coûteuse de la légalisation des actes publics en facilitant leur utilisation à l'étranger (Convention HCCH Apostille de 1961) en la remplaçant par la délivrance d'un seul certificat d'Apostille délivré par une autorité compétente du lieu d'origine de l'acte. À cet égard, l'Apostille électronique est une Apostille officielle créée et signée électroniquement et associée à un certificat numérique sécurisé.

L'OHADA réaffirme son engagement en faveur de l'intégration économique.

Guidée par la facilitation de la mobilité des acteurs économiques et l'appui à l'intégration économique sous-régionale et continentale, notamment dans le cadre de la ZLECAf, l'OHADA, à travers cette participation, poursuit ses actions pour l'amélioration du climat des affaires. En marge des travaux, le Se-



crétaire Permanent de l'OHADA a tenu des séances de travail avec le Secrétaire général de la HCCH, le Représentant du Bureau régional de la HCCH pour

l'Afrique et le monde arabe, ainsi qu'avec le Directeur de la supervision de la Banque centrale marocaine, également Président de l'Ordre national des Notaires du

Réforme de l'AUPSRVE l'OHADA sensibilise les Magistrats du siège à Yaoundé

■ *L'École Nationale d'Administration et de Magistrature du Cameroun a servi de cadre, le 15 mai 2026, à un séminaire de sensibilisation destiné aux juges des juridictions de la ville de Yaoundé. La session a été consacrée aux innovations issues de la réforme de l'Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, adoptée le 17 octobre 2023.*

Dans le cadre d'une sollicitation formulée par les autorités camerounaises et adressée au Secrétaire Permanent de l'OHADA, cette session a été animée par le Dr Alexis NDZUENKEU, Directeur des Affaires Juridiques, de la Documentation et de la Communication, et le Dr Yaovi Bob LIASSIDJI, Chef du Service des affaires juridiques. Les deux experts ont exposé sur le processus de révision de l'Acte

uniforme ainsi que les principales innovations qu'il consacre.

Structuré en quatre thématiques, le séminaire a permis aux magistrats de mieux appréhender les fondements de la réforme et de renforcer leurs capacités dans l'application des nouvelles dispositions relatives aux procédures simplifiées de recouvrement, à l'identification des acteurs de l'exécution, aux nouvelles mesures de saisie introduites, ainsi qu'aux ajustements apportés au régime de la saisie immobilière. Ce séminaire contribue à l'amélioration de l'effectivité des réformes de l'AUPSRVE, en favorisant une meilleure appropriation des innovations par les acteurs judiciaires. L'OHADA reste engagée dans l'accompagnement continu des États membres pour la mise en œuvre effective et harmonisée des actes uniformes, outils d'intégration juridique pour le développement de l'Afrique.

Lomé accueille la 4^e édition du FIPROD cap sur Brazzaville pour 2028

■ Du 20 au 23 mai 2026, l'Hôtel Sarakawa de Lomé (Togo) a abrité la 4^e édition du Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD).



Organisée sous le Haut Patronage du Président du Conseil de la République Togolaise par l'ERSUMA, École de droit de l'OHADA, cette édition était placée sous le thème : « Techniques contractuelles d'affaires en Afrique ».

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions successives du Dr Karel Osiris Coffi DOGUE, Directeur général de l'ERSUMA, du Pr Mayatta Ndiaye MBAYE, Secrétaire Permanent de l'OHADA, ainsi que de M. Pacôme ADJOUROUVI, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits humains du Togo, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'OHADA.

L'événement a également connu

la participation de M. Tchangbedji GADO, Ministre délégué, chargé de l'Enseignement supérieur, ainsi que de M. Adelino Francisco SANCA, représentant le Président de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA). La leçon inaugurale a été prononcée par le Pr Koffi Mawunyo AGBENOTO.

Durant quatre jours, le Forum a réuni en ligne et en présentiel près de 200 participants incluant des organisations, des professionnels du droit et du chiffre de l'espace OHADA ainsi que d'autres espaces communautaires africains et internationaux. Les échanges ont couvert plusieurs secteurs stratégiques : énergie, mines, gaz, infrastructures, transports, banque, as-

surances, et technologies de l'information et de la communication (TIC).

La leçon inaugurale a été prononcée par le Professeur Koffi Mawunyo AGBENOTO, Agrégé des Facultés de droit et Professeur titulaire à l'Université de Lomé. Les travaux comprenaient, entre autres, cinq ateliers thématiques et deux cliniques contractuelles animés par des experts, des universitaires et des praticiens d'horizons divers.

En marge des travaux du FIPROD, l'ERSUMA a procédé, en partenariat avec Nyquist-Shannon, au lancement officiel de l'Annuaire des Professionnels du Droit et du Chiffre.

Le rapport général des travaux de ce forum a été présenté par

le Professeur Souleymane TOÉ, Agrégé des Facultés de Droit et Professeur titulaire à l'Université Thomas SANKARA.

Le forum s'est achevé dans la convivialité par un dîner de gala suivi, le samedi 23 mai 2026, d'une visite touristique de l'un des plus beaux sites de la ville balnéaire d'Aného.

La 5^e édition se tiendra du 17 au 20 mai 2028 à Brazzaville (République du Congo) autour de la thématique suivante : « Financement du contentieux en Afrique : incertitudes normatives et leviers pour un meilleur accès à la justice ».



Juriscope en visite à la Cour Commune de Justice et d'arbitrage

■ Dans le cadre de la synergie entre l'Université et le Palais de Justice, la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) a reçu le mercredi 20 mai 2026, une délégation de l'équipe de coordination en charge de la rédaction des manuels de Droit OHADA publiés par Juriscope.



La délégation était composée du Directeur de Juriscope, M. Daniel GAZEAU, des Professeurs Paul-Gérard POUGOUE, Filiga Michel SAWADOGO et Ndiaw DIOUF, ainsi que de Madame Catherine PEROT, assurant le secrétariat de rédaction.

Accueillie par le Président de la Cour, la délégation a échangé avec le Bureau de la haute juridiction sur les avancées institutionnelles majeures de la CCJA, notamment la mise en place du Comité de suivi des procédures au Centre d'arbitrage, la création du Comité d'Orientation, de Suivi



et d'Évaluation du Centre d'Arbitrage (COSECA) et l'avancement du processus d'adoption du Statut des Juges. Le Président a chaleureusement salué la visite de ces « maîtres du savoir » et « miroir de l'OHADA », soulignant l'apport inestimable de leurs travaux doctrinaux dans l'exercice quotidien des missions juridictionnelles de la Cour.

La délégation a ensuite poursuivi sa visite au Centre d'arbitrage de la CCJA.

Ici, les échanges avec le Secrétaire Général et son équipe

ont permis de mettre en lumière les initiatives en cours visant à renforcer l'autonomisation et la modernisation du Centre dont la séparation physique d'avec le siège de la Cour constitue déjà un signal fort et concret.

Les membres de la délégation ont également salué la rupture opérée avec l'ancienne pratique d'intervention des juges dans l'administration des procédures

arbitrales, ce qui constitue une évolution institutionnelle attendue et bienvenue.

Au terme de cette visite riche en échanges, la délégation de Juriscope a exprimé sa vive satisfaction, rendant hommage au leadership du Président et du Bureau de la Cour. Les visiteurs ont rappelé avec conviction que « la CCJA constitue la vitrine de l'OHADA » et insisté sur le rôle central du juge dans la production du droit.

Avec 400 à 500 recours traités annuellement et un taux d'annulation des sentences arbitrales rendues sous l'égide du Centre d'arbitrage inférieur à 5%, la CCJA confirme sa trajectoire d'excellence et s'impose comme un pilier incontournable de l'intégration juridique africaine.

La synergie entre la doctrine et la jurisprudence est le moteur du droit OHADA. Cette visite en est la plus belle illustration.

ERSUMA x CAMeC-BENIN

Un partenariat stratégique au service d'une justice plus performante



Le 29 avril 2026, L'ERSUMA, École de Droit des Affaires de l'OHADA, a procédé à la signature d'un accord de coopération avec le Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation du Bénin (CAMeC-BENIN). Le partenariat ambitionne de renforcer la promotion et l'appro-

priation des Modes Alternatifs de Règlement des Litiges (MARL) arbitrage, médiation et conciliation dans l'espace OHADA. Dans un environnement économique en constante mutation, ces mécanismes s'imposent comme des solutions modernes, rapides et efficaces pour sécu-

riser les relations d'affaires et améliorer l'accès à la justice. Ce partenariat marque une étape décisive dans la construction d'un écosystème juridique plus agile, innovant et adapté aux défis contemporains.



Colloque international de Bujumbura Le Burundi franchit un cap vers l'adhésion à l'OHADA



Le colloque international organisé à Bujumbura s'est tenu du 26 au 28 mai 2026 sur le thème « Le Burundi et l'harmonisation du droit des affaires : enjeux et perspectives du droit OHADA et des droits communautaires en Afrique ».

Initié par l'OHADA en partenariat avec le Bucumi Legal Lab, cet événement de haut niveau a réuni un large éventail d'acteurs : autorités publiques, hauts magistrats, universitaires, avocats, experts africains et partenaires internationaux. Les travaux ont accordé une place centrale au processus

d'adhésion du Burundi à l'OHA-DA, envisagé comme un levier essentiel de la modernisation du cadre normatif et du renforcement de la sécurité des investissements. Les participants ont mis en lumière les opportunités majeures offertes par la perspective de l'adhésion à l'OHADA.

Au cours des différentes sessions, les intervenants ont examiné en profondeur les enjeux de l'uniformisation du droit des affaires, l'efficacité des mécanismes de règlement des différends commerciaux, ainsi que l'impact direct de la sécurité juridique sur la croissance. La place de la CCJA dans le dispositif

et l'articulation de ses rapports avec la Cour suprême nationale ont également retenu l'attention des participants. Ces échanges constructifs ont débouché sur la formulation de recommandations visant à accompagner la transition vers l'adhésion à l'OHADA par des actions de renforcement des capacités des acteurs.

Cette édition de la « Semaine de l'OHADA au Burundi », marque une étape décisive dans le processus de rapprochement du pays avec l'OHADA. La perspective d'une adhésion de la République du Burundi à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, s'est montrée parfaitement alignée avec la « Vision Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060 ». Elle participe également de la dynamique d'affermissement de l'unité africaine, dans un contexte où le Burundi exerce la Présidence tournante de l'Union Africaine en cette année 2026.



L'OHADA marque de son empreinte la 10^e édition du Salon International de l'Entreprise, de la PME et du Partenariat (PROMOTE 2026)



L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a pris part à la 10^e édition du Salon International de l'Entreprise, de la PME et du Partenariat (PROMOTE), tenue du 12 au 21 juin 2026 au Palais des Congrès de Yaoundé. Placée sous le thème: «**Entreprises privées et environnement des affaires : quels repères face aux défis économiques nationaux et internationaux ?**», PROMOTE 2026 a constitué un cadre privilégié de dialogue et d'échanges entre les acteurs publics et privés engagés dans la promotion de l'investissement, de l'entrepreneuriat et du développement économique.

La participation à cette 10^e édition a été marquée par l'organisation de trois activités phares : l'animation d'un stand d'exposition, l'organisation d'un atelier thématique international et la Signature d'un Accord de Partenariat entre l'OHADA et le Barreau du Cameroun.

Pendant 10 jours, le stand de

l'OHADA a constitué un cadre privilégié d'accueil, d'information et d'échanges sur les missions, les institutions et les activités de l'Organisation. Plus de 1 000 visiteurs y sont venus pour s'informer sur l'action menée par l'OHADA en faveur de l'harmonisation du droit des affaires et du renforcement de la sécurité juridique et judiciaire en Afrique. Les visiteurs ont salué le travail de l'OHADA et manifesté un vif

intérêt pour les formations offertes par l'ERSUMA, L'École de Droit des affaires de l'OHADA. Cette participation a également été marquée par l'organisation, le 16 juin 2026, d'un atelier thématique international consacré au « **Recouvrement des créances sur l'État et les entreprises publiques dans l'espace OHADA** ». Un événement qui a mobilisé une centaine de participants à travers l'Afrique.

En marge de cet atelier, a eu lieu, la signature d'un Accord de Partenariat entre l'OHADA et le Barreau du Cameroun.

La présence de l'OHADA à PROMOTE 2026, a été l'occasion de réaffirmer son engagement à rapprocher davantage le droit des affaires des acteurs économiques et institutionnels, tout en poursuivant sa mission d'intégration juridique au service du développement économique de l'Afrique.



Recouvrement des créances sur l'État et les entreprises publiques: l'OHADA renforce les capacités des professionnels du droit et du chiffre

L'OHADA a organisé, le mardi 16 juin 2026, au Palais des Congrès de Yaoundé et par visioconférence un Atelier Thématique International sur le thème : « **Recouvrer efficacement ses créances sur l'État et les entreprises publiques : stratégies et outils pratiques** ».

Une participation multisectorielle et régionale

De diverses nationalités, la centaine de participants, en présentiel et en ligne, était constituée de magistrats, d'avocats, de juristes d'entreprises, de comptables, de responsables financiers ainsi que d'acteurs institutionnels. Une mobilisation qui témoigne de l'intérêt régional et transfrontalier de la problématique du recouvrement des créances sur les personnes morales de droit public.

Des éclairages d'experts sur les enjeux juridiques et opérationnels du recouvrement des créances sur les administrations publiques

Pour explorer les contours de cette thématique, deux communications majeures ont été pré-

sentées par Dr Alexis NDZUENKEU, Magistrat, Directeur des Affaires Juridiques, de la Documentation et de la Communication de l'OHADA et M. Benoit Placide MEVOUA, Magistrat, Chef de Division des Affaires Juridiques au ministère des Finances et Président du Comité permanent d'examen des demandes d'inscription d'office du même Ministère.

La première communication a mis en évidence les obstacles classiques au recouvrement des créances sur les États et leurs démembrements et les solutions que la révision de l'Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution pour les endiguer.

La seconde communication s'est appesantie sur les mécanismes institutionnels mis en place par l'État du Cameroun pour permettre à ses prestataires et autres créanciers de recouvrer plus diligemment leurs créances par la procédure de l'inscription d'office des créances sur le budget de l'institution publique débitrice.

Ces interventions ont apporté un éclairage approfondi sur les enjeux juridiques, institutionnels et pratiques liés à la problématique du recouvrement des créances, par les opérateurs privés sur les entités publiques.

Une contribution à la vulgarisation et à l'appropriation du droit OHADA

Au-delà des présentations, l'atelier a offert aux participants un cadre d'échange à travers une session interactive. Les débats se sont ancrés dans les réalités du terrain à travers l'analyse de cas pratiques, tout en ouvrant des pistes de réflexion pour améliorer le cadre juridique et faire évoluer les pratiques professionnelles.

À l'issue des travaux, les participants ont salué la richesse des échanges et la pertinence de cette initiative. Ils ont par ailleurs souligné l'impact direct de cet atelier sur le renforcement de leurs capacités et, sur la consolidation de la sécurité juridique et judiciaire.

Processus d'adhésion du Burundi à l'OHADA Le Secrétaire Permanent de l'OHADA en tête-à-tête avec le Ministre de la Justice

■ Le Ministre de la Justice, des Droits de la personne humaine et du Genre de la République du Burundi, Monsieur Alfred AHINGEJEJE, a accordé une audience au Pr Mayatta Ndiaye MBAYE, Secrétaire Permanent de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) le 26 mai 2026, en marge du colloque international tenu à Bujumbura.

Cette rencontre de haut niveau s'inscrit dans le cadre des échanges stratégiques engagés entre le Gouvernement du Burundi et l'OHADA, en lien avec la dynamique régionale et continentale d'intégration juridique en matière de droit des affaires.

Au cours de leurs échanges, les deux personnalités ont procédé à une analyse approfondie des enjeux liés à la modernisation du cadre juridique burundais des affaires, notamment à travers son alignement progressif aux standards communautaires africains. À cet égard, le Secrétaire Permanent de l'OHADA a mis en exergue le rôle structurant du droit OHADA en tant qu'instrument de sécurité juridique, de prévisibilité normative et de stimulation des investissements, contribuant ainsi de manière significative au développement économique des États membres. D'un point de vue géostratégique, il n'a pas manqué de mettre en évidence l'objectif de transformation et de souveraineté économiques parmi les impacts de l'OHADA au profit des États africains. Aussi a-t-il remercié les Autorités burundaises pour les démarches de rapprochement entreprises, notamment la réalisation de l'étude de faisabilité de l'adhésion du Burundi à l'OHADA.



Le Ministre de la Justice a, pour sa part, réaffirmé la volonté politique des plus hautes autorités de la République du Burundi de poursuivre résolument les réformes nécessaires à l'amélioration du climat des affaires. Il a, à ce titre, exprimé l'intérêt stratégique du Burundi à envisager son adhésion à l'OHADA, perçue comme un levier déterminant de modernisation, de compétitivité économique et d'intégration ré-

gionale.

Les discussions ont également permis d'explorer les modalités d'un accompagnement technique et institutionnel de l'OHADA au profit du Burundi, notamment à travers le renforcement des capacités des acteurs du système judiciaire et des professionnels du droit, ainsi que l'appui au processus d'harmonisation normative en cours.

Diplomatie judiciaire: le Secrétaire Permanent de l'OHADA et le Président de la CCJA reçus par le Président de la Cour Suprême du Burundi



Monsieur Gamaliel NKURUNZIZA, Président de la Cour Suprême de la République du Burundi, a reçu en audience le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE, Secrétaire Permanent de l'OHADA, et Monsieur Jean-Marie KAMBUMA NSULA, Président de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA), ce 28 mai 2026 au siège de l'institution à Bujumbura.

À cette occasion, le Président de la Cour Suprême a remercié l'OHADA de l'avoir convié à la

première édition de la Semaine africaine de l'arbitrage, de la justice et de l'information commerciales (SAAJIC), tenue à Cotonou en septembre 2025. Il a par la suite, salué les initiatives de rapprochement entre l'Organisation et le Burundi, en soulignant leur impact sur l'environnement juridique des investissements et la mise en œuvre des visions stratégiques Burundi 2040 et Burundi 2060.

Les échanges ont également porté sur la coopération entre l'OHADA et le Burundi, no-

tamment sur l'état de la justice commerciale, les réformes judiciaires, la promotion des modes alternatifs de règlement des différends, ainsi que le renforcement des capacités des magistrats et autres professionnels du droit, en droit OHADA.

Au terme de l'audience, les deux personnalités sont convenues de planifier des rencontres afin de définir un cadre de coopération formel, destiné à soutenir l'amélioration du climat des affaires et le développement économique du Burundi.

Coopération internationale

Le Secrétaire Permanent de l'OHADA reçu par le Ministre de la Justice du Maroc



Dans le cadre de sa visite de travail au Royaume du Maroc, le Secrétaire Permanent de l'OHADA, le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE, a été reçu en audience par le Ministre de la Justice, M. Abdellatif OUAHBI, à Marrakech le 12 mai

2026. Les deux personnalités ont échangé sur plusieurs sujets d'intérêt commun. Dans ce cadre, elles ont salué le développement progressif des relations économiques entre le Royaume du Maroc et les pays membres de l'OHADA. Elles ont par ailleurs

relevé la portée significative du droit OHADA dans la confiance des investisseurs marocains, qui interviennent dans des secteurs diversifiés de l'économie africaine. Au regard des enjeux de renforcement des échanges commerciaux africains, notamment dans le cadre de la ZLE-CAf, d'amélioration du climat des affaires ainsi que des réformes engagées dans plusieurs secteurs au Maroc, les deux parties ont réaffirmé leur volonté commune de renforcer leur coopération dans le domaine du droit des affaires. Cette audience marque une étape clé dans la consolidation des liens entre l'OHADA et le Royaume du Maroc et réaffirme leur engagement à collaborer pour l'amélioration continue du climat des affaires sur le continent africain.



Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun reçu par le Secrétaire Permanent de l'OHADA

Le Secrétaire Permanent de l'OHADA, Pr Mayatta Ndiaye MBAYE, a reçu en audience vendredi 5 juin 2026, le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun, M. MBAH Éric MBAH, au siège du Secrétariat Permanent de l'OHADA à Yaoundé

Cette rencontre a permis aux deux personnalités d'échanger sur le rôle essentiel de l'avocat dans le processus d'appropriation, de diffusion et d'application du droit OHADA au Cameroun ainsi que dans l'ensemble des États membres.

Au cours de ces échanges, ils ont aussi exploré les perspectives de renforcement des capacités des avocats à travers les programmes de formation développés par les institutions

de l'OHADA. Les deux personnalités ont exprimé leur volonté commune de faire de la formation et de l'accompagnement des professionnels du droit un axe prioritaire de leur coopération.

Les discussions ont également porté sur la promotion et l'appropriation du droit OHADA en langue anglaise, un enjeu majeur pour le renforcement de l'accessibilité et de l'effectivité du droit harmonisé dans les espaces anglophones. À cet égard,

le Bâtonnier a salué les efforts déployés par l'OHADA en matière de traduction de ses textes juridiques ainsi que l'organisation de formations diplômantes en langue anglaise destinées aux professionnels du droit.

À l'issue de cette rencontre, les deux parties sont convenues de formaliser les principaux axes de collaboration envisagés à travers la signature d'un accord de partenariat le 16 juin 2026 au Palais des Congrès à Yaoundé.



Accord de Partenariat: une nouvelle étape dans la coopération entre L'OHADA et le Barreau du Cameroun

■ L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et le Barreau du Cameroun ont officialisé leur coopération à travers la signature d'un accord de partenariat, le mardi 16 juin 2026, au Palais des Congrès de Yaoundé.



Deux allocutions ont ponctué cette cérémonie ; celle de Maître MBAH Éric MBAH, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun et celle le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE, Secrétaire Permanent de l'OHADA, Le Bâtonnier dans son discours, a mis en exergue le rôle central des avocats dans la mise en œuvre effective et la diffusion du droit en général et du droit des affaires en particulier. Appelant à une coopération durable et opérationnelle, il a exprimé le souhait que ce partenariat se traduise par des actions concrètes, notamment en matière de formation, de renforcement des capacités et de promotion des modes alternatifs de règlement des différends (MARD). Il a également

souligné les atouts du Cameroun, dont la position géostratégique et la tradition bijuridique constituent des leviers essentiels pour le rayonnement du droit OHADA au-delà de son espace géographique actuel. Le Secrétaire Permanent de l'OHADA pour sa part, s'est félicité de cette convergence de vision et de la volonté commune d'intensifier la coopération entre les deux institutions. Il a rappelé que l'OHADA est une organisation d'intégration juridique visant l'harmonisation du droit des affaires et la sécurisation de l'environnement juridique et judiciaire dans ses États parties. Cet accord de coopération marque une étape importante dans le renforcement de la synergie entre les deux ins-

titutions. Il vise notamment à renforcer les compétences des professionnels du droit, à favoriser une meilleure appropriation du droit OHADA et à promouvoir le bilinguisme dans les textes et leur application. Il ouvre une nouvelle ère de collaboration entre l'OHADA et le Barreau du Cameroun. Les deux institutions entendent œuvrer conjointement à la mise en œuvre effective des engagements issus de ce partenariat, au bénéfice des professionnels du droit et du renforcement de la sécurité juridique et judiciaire dans l'espace OHADA.



IFAC CONNECT AFRICA 2026: l'OHADA prend part aux travaux et renforce la coopération internationale pour une information financière de qualité

■ L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a pris part à l'évènement IFAC CONNECT AFRICA 2026, tenu à Alger, les 24 et 25 juin 2026.

Organisée par la Fédération Internationale des Comptables (IFAC), sur le thème : « **Confiance, responsabilité et développement économique pour des institutions fortes** », cette rencontre de haut niveau a réuni des responsables gouvernementaux, représentants d'institutions internationales, des organisations professionnelles comptables, autorités de régulation, institutions africaines ainsi que des partenaires techniques et financiers. À cette occasion, le Secrétaire Permanent de l'OHADA, Pr Mayatta Ndiaye MBAYE a exprimé sa reconnaissance aux autorités algériennes ainsi qu'aux organisateurs pour l'organisation de cet important rendez-vous consacré à la promotion de la confiance, de la responsabilité et de la transformation des pratiques de reporting financier. Dans son intervention, il a rappelé le rôle stratégique de l'information financière dans le

développement des économies africaines, soulignant que sa qualité constitue un facteur déterminant de la confiance des investisseurs, des partenaires économiques et des citoyens envers les institutions. En outre, il a insisté sur le fait que la transparence demeure le socle indispensable d'une gouvernance économique efficace et d'institutions fortes. Cet évènement a également été l'occasion de présenter les missions de l'OHADA, les principales actions menées en faveur de l'harmonisation du droit des affaires dans les États Parties, notamment à travers l'élaboration de normes communes et le renforcement des capacités des professionnels du droit et du chiffre. Un accent particulier a été mis sur les récentes avancées du droit comptable dans l'espace OHADA, notamment la révision de l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information fi-

nancière (AUDCIF), ainsi que l'adoption de l'Acte uniforme relatif au système comptable des entités à but non lucratif (SYCE-BNL). Ces réformes contribuent à la production d'une information financière plus fiable, comparable et conforme aux standards internationaux. L'Organisation a également présenté les actions engagées pour renforcer la qualité de l'information financière et accompagner les États Parties dans la modernisation de leurs systèmes économiques et institutionnels. Évoquant les perspectives, le Secrétaire Permanent a souligné le rôle central de la profession comptable en tant que pilier de la transparence et de la gouvernance économique, et a identifié cinq défis majeurs à relever :

- la fédération des professionnels comptables, toutes catégories confondues ;
- le renforcement des capacités professionnelles et institutionnelles, notamment

à travers la formation et les diplômes ;

- la mise en place d'un système de normalisation efficace, adapté et conforme aux standards internationaux ;
- la sensibilisation des acteurs économiques et des institutions à l'importance stratégique de la comptabilité ;
- le renforcement de la coopération interprofessionnelle.

La Commission de Normalisation pour la Profession Comptable de l'OHADA (CNPC-OHADA) était également représentée par

son Secrétaire Exécutif, Monsieur Patrice OMGBA, ainsi que par Monsieur Mor DIENG, Président de l'ONECCA Sénégal et membre de la CNPC-OHADA, qui est intervenu lors d'un panel au nom de la Commission.

En marge des travaux, le Secrétaire Permanent a procédé à la signature d'un important protocole d'accord avec la Fédération Internationale des Comptables (IFAC), la Pan African Federation of Accountants (PAFA) et la Fédération Internationale des Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes Francophones (FIDEF). Cette convention marque une étape

importante dans le renforcement de la coopération internationale au service du développement de la profession comptable dans l'espace OHADA.

À travers sa participation à IFAC CONNECT AFRICA 2026 et la conclusion de ce partenariat stratégique, l'OHADA réaffirme son engagement à promouvoir, aux côtés de ses partenaires, une information financière de qualité, gage de transparence, de confiance, de développement économique durable et de consolidation des institutions.

La CCJA renforce le dialogue institutionnel avec la Cour de cassation de Côte d'Ivoire



Dans le cadre du renforcement des relations institutionnelles entre la Cour Commune de Justice et d'Arbi-

trage (CCJA) de l'OHADA et les juridictions suprêmes des États parties, le Président de la CCJA, Monsieur Jean Marie Kambuma

Nsula a effectué une visite de courtoisie, ce jeudi 2 juillet 2026, à son homologue, Monsieur Joachim Yua Koffi, Président de la

Cour de cassation de la République de Côte d'Ivoire.

Cette rencontre, qui s'est déroulée dans une atmosphère empreinte de cordialité et de fraternité, a permis aux deux hautes autorités judiciaires de réaffirmer leur volonté commune de consolidation de la coopération entre leurs institutions au service d'une justice plus efficace dans l'espace OHADA.

À cette occasion, le Président de la CCJA a souligné l'importance d'un dialogue permanent entre la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage et les hautes juridictions nationales. Il a rappelé que, bien que son siège soit établi à Abidjan, la CCJA a vocation à entretenir des relations étroites avec les juridictions des États parties afin de favoriser une meilleure compréhension

de leurs missions respectives et de renforcer la cohérence de leurs productions jurisprudentielles. Il a également présenté les principales initiatives portées par l'OHADA, notamment la Semaine Africaine de l'Arbitrage, de la Justice et de l'Information Commerciales (SAAJIC) qui constitue un cadre privilégié d'échanges d'expériences et de réflexion sur les enjeux contemporains de la justice et de l'arbitrage.

Le Président de la Cour de cassation de Côte d'Ivoire, a pour sa part, salué cette démarche et adressé ses félicitations aux autorités de la CCJA. Il a exprimé son attachement au développement des relations de travail entre les deux institutions, notamment par des concertations périodiques qui permettront une

meilleure connaissance et un traitement harmonieux des questions relevant de leurs domaines d'intervention. Dans cette perspective, il a annoncé la mobilisation, dans un proche avenir, des services de la Cour de cassation afin de préparer des réunions de concertation avec la CCJA sur les questions relatives aux attributions respectives des deux juridictions.

La rencontre s'est achevée par un échange de recueils de jurisprudence entre les deux Présidents, geste hautement symbolique illustrant leur engagement commun en faveur du partage d'expériences, du renforcement de la coopération judiciaire et de la consolidation de la sécurité juridique et judiciaire au sein de l'espace OHADA.





Le droit uniforme est un bien commun : il nous appartient à tous de le connaître, de l'appliquer et de le faire vivre avec rigueur et bonne foi. C'est en portant ensemble cette exigence que nous renforcerons la sécurité juridique et judiciaire, condition d'une prospérité durable pour nos États.

Pr Mayatta Ndiaye MBAYE, Secrétaire Permanent de l'OHADA

Monsieur le Secrétaire Permanent, l'OHADA est aujourd'hui reconnue comme un acteur majeur de l'intégration juridique et judiciaire en Afrique. Quels sont, selon vous, les principaux acquis qui témoignent de sa contribution à l'amélioration du climat des affaires et au renforcement de la sécurité dans les États membres ?

Le premier acquis de l'OHADA, et sans doute le plus structurant, réside dans l'existence d'un droit des affaires commun et directement applicable dans l'ensemble des États parties. Les Actes uniformes ont substitué à une mosaïque de législations disparates un corpus cohérent, accessible et prévisible. Cette prévisibilité est le socle même de la confiance : un investisseur, un commerçant ou un établissement de crédit sait, où qu'il se trouve dans l'espace OHADA, quelles règles gouvernent son activité.

ainsi qu'à travers le rôle du Centre d'arbitrage de l'OHADA, les investissements sont sécurisés et le climat des affaires amélioré ce qui renforce la crédibilité de nos systèmes juridiques auprès des partenaires économiques nationaux et internationaux.

Le troisième acquis est la modernisation continue de notre droit. La révision des Actes uniformes, l'adoption de dispositifs adaptés aux très petites entreprises, la simplification des formalités et l'attention portée au financement des activités économiques témoignent d'un droit vivant, à l'écoute des réalités du terrain. C'est cette combinaison-harmonisation, sécurité et modernité qui explique la contribution reconnue de l'OHADA à l'améliora-

tion du climat des affaires dans ses États membres.

Les économies africaines connaissent de profondes mutations, sous l'effet de la transformation numérique, de l'évolution des pratiques commerciales et de l'accélération de l'intégration économique régionale. Comment l'OHADA adapte-t-elle son action pour accompagner ces évolutions et répondre aux nouveaux défis ?

Une organisation normative ne peut rester à l'écart des transformations qui touchent ses bénéficiaires. Notre engagement repose sur une conviction constante : le droit uniforme doit accompagner la modernisation des économies, non la freiner. C'est pourquoi l'OHADA s'attache à intégrer progressivement la dimension numérique dans ses instruments et dans ses pratiques, qu'il s'agisse de la dématérialisation des formalités, de la fiabilisation des registres ou de la valorisation des données au service des opérateurs et des administrations.

Cette adaptation passe d'abord par une veille attentive sur les pratiques commerciales émergentes, afin que nos textes demeurent pertinents face à l'économie des plateformes, aux nouveaux modes de contractualisation et aux besoins de financement des entreprises. Elle passe ensuite par un dialogue soutenu avec les autres acteurs du processus d'intégration régionale, car la cohérence entre les cadres juridiques et économiques est une condition de leur efficacité.

Enfin, elle suppose un investissement dans les outils et les compétences. Moderniser le

droit ne suffit pas ; il faut aussi moderniser les moyens de son application, notamment à travers l'informatisation des registres du commerce et du crédit mobilier et l'appui aux administrations chargées de le mettre en œuvre. C'est à cette condition que la transformation numérique devient un levier de sécurité juridique, et non une source nouvelle de complexité.

Au-delà de l'élaboration des textes, l'effectivité du droit repose sur sa bonne connaissance et son appropriation par les États, les praticiens, les opérateurs économiques et les autres parties prenantes. Quelles sont aujourd'hui les actions menées pour renforcer la diffusion et l'appropriation du droit OHADA ?

Vous touchez là un point essentiel : un droit, aussi bien conçu soit-il, ne produit ses effets que s'il est connu, compris et appliqué. L'effectivité est notre horizon permanent. C'est pourquoi la diffusion et l'appropriation du droit uniforme figurent parmi nos priorités les plus constantes.

Notre action repose d'abord sur la formation. À travers l'ERSUMA, l'École de Droit des Affaires de l'OHADA et l'ensemble de nos dispositifs de renforcement des capacités, nous accompagnons les magistrats, les auxiliaires de justice, les praticiens et les opérateurs économiques dans la maîtrise des Actes uniformes et de la jurisprudence qui s'y rattache. Former ceux qui appliquent le droit, c'est agir à la racine même de son effectivité. Elle repose ensuite sur l'information et la documentation : publication des textes, valorisation de la jurisprudence, production de supports pédagogiques et

développement d'outils d'accès facilitant la recherche juridique. Le présent bulletin s'inscrit précisément dans cette démarche de proximité et de partage.

Elle repose enfin sur la concertation avec les États parties et les Commissions Nationales OHADA, relais indispensables sur le

institutionnelle. En quoi ces partenariats contribuent-ils à la mise en œuvre de sa vision stratégique et à la réalisation de ses objectifs ?

La coopération institutionnelle n'est pas, pour l'OHADA, un supplément d'activité : elle est consubstantielle à sa vocation.

permettent de mobiliser des expertises complémentaires, de mutualiser des ressources et d'inscrire notre action dans une dynamique plus large de développement économique et de bonne gouvernance. Ils démultiplient la portée de nos réformes et renforcent leur cohérence avec les autres cadres d'intégration du continent.

Ils contribuent surtout à la réalisation de notre vision stratégique : celle d'un espace juridique sûr, attractif et solidaire, où le droit uniforme devient un instrument de confiance au service de la croissance et de l'emploi. En consolidant ces partenariats, l'OHADA se donne les moyens de ses ambitions et affirme sa place parmi les acteurs de référence de l'intégration africaine.

Pour conclure, quel message adresseriez-vous à l'ensemble des acteurs de l'espace OHADA ?

Je voudrais d'abord exprimer ma reconnaissance à tous ces acteurs : les États parties et leurs Commissions Nationales OHADA, les Institutions de l'Organisation, les magistrats et les praticiens du droit, les opérateurs économiques ainsi qu'à nos partenaires. L'OHADA est une œuvre collective ; elle n'existe et ne progresse que par notre engagement collectif.

Mon message est un appel à la confiance et à la responsabilité partagée. Le droit uniforme est un bien commun : il nous appartient à tous de le connaître, de l'appliquer et de le faire vivre avec rigueur et bonne foi. C'est en portant ensemble cette exigence que nous renforcerons la sécurité juridique et judiciaire, condition d'une prospérité durable pour nos États.



terrain. C'est de cette articulation entre le niveau communautaire et le niveau national que dépend, en définitive, l'ancrage effectif du droit uniforme dans les pratiques.

L'OHADA s'est engagée, ces dernières années, dans un renforcement de sa coopération

Notre Organisation œuvre à l'intégration, et l'intégration se construit par le dialogue et la coopération avec les autres acteurs.

Ces partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières, les partenaires techniques et les acteurs académiques nous

Le chiffre du semestre

17

17 États Membres, un même droit des affaires.

• Bénin • Burkina Faso • Cameroun • Centrafrique • Comores • Congo • Côte d'Ivoire • Gabon • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Mali • Niger • République démocratique du Congo • Sénégal • Tchad • Togo

L'OHADA réunit aujourd'hui dix-sept États africains qui ont choisi d'harmoniser leur droit des affaires afin de renforcer la sécurité juridique et judiciaire, de favoriser les investissements et de soutenir l'intégration économique du continent.



L'OHADA reste ouverte à l'adhésion de tout État Membre de l'Union Africaine.

Retrouvez le meilleur de la documentation en droit des affaires au Centre de documentation de l'OHA-DA à Yaoundé



Lorsque vous franchissez le portail du Secrétariat Permanent au quartier Hipodrome à Yaoundé, vous êtes accueillis à votre gauche par un bâtiment sobre, discret et avenant. C'est le cœur battant de la documentation en droit des affaires OHADA. Ce centre de documentation constitue une ressource fiable, viable, crédible, visible et incontournable pour les professionnels du droit. Il centralise, conserve et diffuse des documents de haut vol et d'une portée internationale à l'instar des Actes uniformes, la jurisprudence de la CCJA, les revues scientifiques de l'ERSUMA, et un fonds diversifié d'ouvrages traitant du droit des affaires africain en général, et en particulier du droit OHADA.

Ici, le service est dirigé vers les professionnels tels que les magistrats, les avocats, les notaires, les comptables, les enseignants, les chercheurs et étudiants. C'est un centre aux allures de véritable mine d'or, du pain béni pour les éminences grises de la science juridique. Tenez par exemple : il

abrite l'intégralité des Actes uniformes qui régissent la vie des entreprises dans l'espace OHA-DA. Bien plus que cela, il est doté d'une autre valeur ajoutée : sa collection spécialisée. En effet l'on peut trouver dans ses rayons: les recueils et décisions phares rendus par la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA); le Journal Officiel de l'OHADA (JOHADA), support de tous les textes officiels de l'organisation; des milliers d'autres ouvrages, thèses et revues spécialisées en droit des affaires, droit fiscal et comptabilité, droit commercial, droit communautaire, droit des sûretés, droit des



procédures collectives, droit des entreprises en difficulté, dictionnaires et lexiques spécialisés. La satisfaction de l'usager lecteur est à son comble.

Au-delà des supports physiques et en étroite collaboration avec les centres de documentation de l'ERSUMA et de la CCJA, le centre s'inscrit dans la modernisation impulsée par le Secrétariat Permanent en assurant une large diffusion des connaissances à travers la bibliothèque numérique accessible sur le site internet www.ohada.org. Il contribue ainsi à la sécurité juridique et judiciaire qui attire les investisseurs sur le continent. Dirigé par le Chef de Service de la Documentation et du Journal Officiel, le centre est ouvert au public à titre gracieux de lundi à vendredi, de 9h à 16h. Les documentalistes se rendent disponibles pour accompagner les usagers dans la recherche de l'information et des documents pertinents pour leurs besoins documentaires.

Pour les praticiens du droit basés au Cameroun ou de passage et pour toute personne intéressée par la gouvernance des entreprises, une escale professionnelle dans ce Centre est une occasion de maîtriser les subtilités du droit des affaires OHADA. Faites-y un tour par curiosité et vous y resterez par nécessité.

Gwladys BION, Chef Service de la Documentation et du Journal Officiel

Bulletins ERSUMA de Pratique professionnelle: 3 nouvelles parutions disponibles !



Le Bulletin ERSUMA de Pratique Professionnelle (BEPP) est disponible en format numérique. Vous pouvez l'acquérir à 3.000 francs CFA l'unité ou sur abonnement annuel à 30.000 F CFA. Pour tout abonnement au BEPP, veuillez adresser une demande à : lovissoukpo.ersuma@ohada.org.

Le Bulletin ERSUMA de Pratique Professionnelle est désormais disponible sur la plateforme CAIRN.INFO, consultable dans la rubrique « **Droit et Administration** ». Pour toute contribution au BEPP, veuillez envoyer votre proposition à : ersuma@ohada.org / kinsi.ersuma@ohada.org.



Agenda de l'OHADA



23-28 juillet 2026: Conseil des Ministres de l'OHADA
27 au 31 juillet 2026 :Soutenance en présentiel des Auditeurs en Certificats (CMO et CAO) au Centre d'Arbitrage / Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) / Abidjan (Côte-d'Ivoire)



Rentrée DSC 2026-2027
14 septembre 2026
- Certificat en Arbitrage OHADA (CAO)
- Certificat en Médiation OHADA (CMO)



21 au 25 Septembre 2026
Soutenances en ligne des Auditeurs en Diplôme de spécialité OHADA



Rentrée DSC 2026-2027
28 septembre 2026
- Diplôme de Spécialité en Gouvernance des Entreprises Option Administration des entreprises (DSGE-AE)
- Diplôme de Spécialité en Procédures OHADA Option - Procédures d'exécution (DSPO-PE)

L'intégration juridique pour le développement de l'Afrique



ORGANISATION POUR L'HARMONISATION EN AFRIQUE DU DROIT DES AFFAIRES
ORGANIZATION FOR THE HARMONIZATION OF BUSINESS LAW IN AFRICA
ORGANIZACIÓN PARA LA ARMONIZACIÓN EN ÁFRICA DEL DERECHO DE LOS NEGOCIOS
ORGANIZAÇÃO PARA A HARMONIZAÇÃO EM ÁFRICA DO DIREITO DOS NEGÓCIOS



Pour en savoir plus sur
l'OHADA, scannez le QR code



Suivez-nous sur



SECRÉTARIAT PERMANENT

*Immeuble OHADA, Quartier
Hippodrome, Avenue des Banques,
Angle des rues Winston Churchill et
Charles de Gaulle, BP 1071 Yaoundé
(Cameroun)*

Tel.: +237 222 21 09 05
Fax +237 222 21 67 45

COUR COMMUNE DE JUSTICE ET D'ARBITRAGE

*Avenue Dr. Jamot, angle boulevard
Carde, quartier Plateau*

01 BP 8702 Abidjan 02 (Côte d'Ivoire)
Tel.: +225 203 360 51/52
Fax +225 203 360 53
ccja@ohada.org

ÉCOLE RÉGIONALE SUPÉRIEURE DE LA MAGISTRATURE

*Route de Ouando,
02 BP 353 Porto-Novo (Bénin)*

Tel +229 2024 5804
Fax +229 2024 8282
ersuma@ohada.org



ORGANISATION POUR L'HARMONISATION EN AFRIQUE DU DROIT DES AFFAIRES
ORGANIZATION FOR THE HARMONIZATION OF BUSINESS LAW IN AFRICA
ORGANIZACIÓN PARA LA ARMONIZACIÓN EN ÁFRICA DEL DERECHO DE LOS NEGOCIOS
ORGANIZAÇÃO PARA A HARMONIZAÇÃO EM ÁFRICA DO DIREITO DOS NEGÓCIOS

L'OHADA, l'intégration juridique pour le développement de l'Afrique